CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58267** **VALABLE JUSQU'AU** **03/04/2027**

ÉDITÉ LE 17/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/1993

Raison sociale : ENTREPRISE NOVELLI

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 25/02/2016

Capital : 12 300

60 BIS RUE RENE COTY
21600 LONGVIC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 393088588

Siret : 393 088 588 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 07215044

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 021018931 R 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 021018931 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 03 80 66 24 77 **Fax :** 03 80 36 47 44

Portable : 06 08 01 47 67

Responsabilité légale :
NOVELLI ANTONIO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : novelli.antonio@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 588 612 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	4	16/11/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/11/2026 16:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.